



## **PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 24 octobre 2024 à 20h en visioconférence**

**Membres présents :** Vincent BIDAUT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Thomas MASSE, Ludovic MEILLIER, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, David TEN EYCK.

**Membres excusés :** Marie-Christine BINOT, Olivier DUBAUT, Véronique GRISOT-GARBACZ, Frederic KERBECHÉ, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Stéphanie KUNTZ, Fouzia SAIDI.

**Assistent également:** Stephen LESFARGUES, Elliot FLEYS, Vincent CASSIER.

Il est constaté à 20h05 que 9 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur investissement et leur engagement durant cette olympiade qui se termine. Fabien Carrette-Légrand évoque également sa gratitude pour son dernier Comité Directeur après 27 années au service de la FFBS.

### **I. Ordre du jour**

Le Secrétaire général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbation des procès-verbaux
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Point budgétaire
- Vie fédérale
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

### **I. Approbation des procès-verbaux**

Le Comité Directeur approuve les procès-verbaux des réunions de Bureau Fédéral du 21 août 2024 et du 20 septembre 2024 et le procès-verbal de réunion du Comité Directeur du 26 septembre 2024.

### **II. Commissions fédérales**

#### CFS

Le Comité Directeur approuve les PV 22 à 36 de la Commission Fédérale Sportive (CFS).

Le Comité Directeur approuve la création de la Division 3 baseball telle que présentée par la CFS. (1 *abstention*)

Le Comité Directeur attribue le Challenge de France Baseball 2025, du 8 au 11 mai 2025, au club de Metz en partenariat avec le club d'Argancy.

Le Comité Directeur attribue le Challenge de France Masculin de Softball 2025 au club de Saint-Raphaël sous réserve de présentation de l'autorisation du CREPS PACA sous 1 mois.

Le Comité Directeur approuve le lancement d'un appel à candidature pour le Challenge de France de Baseball 2026 et le Challenge de France de Softball 2026. La date limite de candidature est fixée au 30 avril. (*Les dates exactes des compétitions seront définies rapidement par la CFS*)

#### CFJ

Le Comité Directeur approuve les PV 7 et 8 de la Commission Fédérale Jeunes (CFJ).

Sur proposition de la CFJ et dans le but de ne pas faire peser un poids trop lourd sur les clubs concernés, le Comité Directeur décide d'appliquer une remise de 80% des montants d'amendes des compétitions nationales jeunes.

Le Comité Directeur rappelle toutefois qu'il existe des sanctions car les retards et non respects des obligations entraînent de grandes difficultés de fonctionnement pour les commissions bénévoles dans la mise en place de ces compétitions..

Le Comité Directeur attribue un plateau Sud du Championnat de France 15U Baseball 2025 au club de Montendre-Donnezac. Il aura lieu les 13 et 14 septembre 2025.

#### CFA

Le Comité Directeur approuve les bulletins 5, 6 et 7 de la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA).

Le Comité Directeur approuve la décision 5 de la CFA.

Le Comité Directeur approuve le PV 1 du 16 septembre 2024 de la CFA.

#### CFSS

Le Comité Directeur approuve les bulletins 18 à 28 de la Commission Fédérale de Scoring et Statistiques (CFSS).

Le Comité Directeur approuve le PV 2 de la CFSS

Le Comité Directeur approuve le PV 3 de la CFS et décide d'offrir les blocs restants dans les stocks.

#### CFJR

Le Comité directeur se prononce favorablement sur les textes préparés par la Commission fédérale juridique et réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés :

- Règlements généraux 2025 : mise à jour des transferts internationaux conformément à la réglementation WBSC, adoption des titres III, IV et V (vie sportive), à l'exception des points suivants :
  - article 282.2 : ajout refusé par le Comité directeur,
  - article 202.2 : demande du Comité directeur de définir la durée entre deux rencontres à 45 minutes fixes et de modifier les règles officielles du Baseball en conséquence..
- Circulaire sportive : années de participation aux rencontres sportives 2025,
- Règlements particuliers des championnats nationaux de baseball 2025 : Divisions 1, 2 et 3, à l'exception des conditions d'engagement arbitrage,
- Règlements particuliers des championnats nationaux de softball 2025 : Divisions 1 et 2 féminines et masculines, à l'exception des conditions d'engagement arbitrage,
- Guide financier fédéral 2025, à l'exception des sections 6 et 7,
- Charte d'éthique et de déontologie fédérale issue d'un travail commun avec le Comité fédéral d'éthique.

Le Comité directeur demande à la Commission fédérale arbitrage et à la Commission fédérale juridique et réglementation de présenter par consultation écrite une version révisée des conditions d'engagement arbitrage des compétitions nationales 2025 ainsi que des sections 6 et 7 du guide fédéral financier 2025.

La Commission fédérale juridique et réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité directeur en reprenant in extenso les textes votés et les modifications apportées en séance.

### **III. Direction Technique Nationale**

#### Renouvellement agrément ministériel

Le DTN informe le comité directeur que le renouvellement de l'agrément ministériel est à l'instruction de la direction des sports du ministère.

#### INFBS

Le comité directeur se prononce favorablement à la proposition de l'INFBS sur l'obsolescence programmée des anciens diplômés d'arbitres ainsi qu'une évolution du diplôme d'arbitre pour officier en catégorie jeunes.

Ceci afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Simplification des diplômes (une seule nomenclature)

- Optimisation des ressources (instructeurs, temps de présentiel...)
- Bivalence de tous les arbitres
- Facilitation de la gestion (cadre actifs/réserve, Exalto, certification/formation continue...)

En conséquences :

1. Obsolescence programmée des anciens diplômes :

- Extraction et archivage listes des titulaires d'anciens diplômes
- Bascule de tous les anciens diplômes en AF0 B ou AF0 S
- Communication rétroplanning et modalités d'équivalence partielle ou totale

2. Certification Arbitre Jeunes :

- Suppression du diplôme Jeune Arbitre
- Création de la certification Arbitre Jeune ouverte dès 12 ans ainsi qu'aux majeurs (en conséquence l'UC Règles qui est un pré requis est ouverte dès 12 ans)
- Aménagement pour les polistes cette inter-saison/année
- Formation AF 1 BS avec seuil inférieur aux attendus de l'AF1 BS pour obtenir la certification AJ valable 4 ans (10/20)
- Assignation dans sa catégorie et catégories inférieures (supérieure avec dérogation)

#### Académie Labellisée Baseball (ALB) 2025

Après l'instruction de Boris ROTHERMUNDT, DTN adjoint, la DTN donne un avis favorable à la labellisation de la structure en adéquation avec le cahier des charges de référence.

Le Comité directeur valide la labellisation 2025 adressée au Directeur Technique National et au Secrétaire Général de la fédération pour la structure suivante :

- ALB Savigny-sur-Orge

#### Agence Nationale du Sport (ANS)

Le DTN informe le Comité directeur que, suite aux résultats obtenus par l'Équipe de France de Baseball5 lors de la Coupe du Monde à Hong Kong, l'Agence Nationale du Sport a octroyé une rallonge budgétaire de 30.000 € sur le contrat de performance pour l'année 2024. Cette décision vient en reconnaissance de la performance de l'Équipe de France mais elle vise aussi à soutenir ses objectifs et son développement futur sur nos disciplines olympiques en préparation de Dakar 2026 (JOJ en Baseball5) et Los Angeles 2028 (Baseball masculin et Softball féminin).

Le DTN informe le Comité directeur qu'il a présenté, au nom de la FFBS, un dossier de demande de subvention au titre du dispositif des emplois SHN 2024 de l'Agence Nationale du Sport pour le soutien à l'emploi de Keino PEREZ.

Une subvention d'un montant de 12.500 € a été attribuée à la fédération pour l'exercice 2024.

### **IV. Demandes**

#### Demande du Club de Ronchin

Le club de Ronchin demandait une indulgence du Comité Directeur concernant l'encaissement de la moitié de la caution du championnat de Division 2 suite à un forfait obtenu lors de la journée 9 du 9 juin 2024, une partie de l'équipe ayant dû quitter le terrain afin d'accompagner un joueur blessé gravement à l'hôpital. Compte tenu des circonstances exceptionnelles ayant entraîné ce forfait, le Comité Directeur a décidé de ne pas encaisser la caution du club de Ronchin.

#### Demande du Club d'Anglet

Le club d'Anglet demandait une indulgence du Comité Directeur concernant l'encaissement de la moitié de la caution du championnat de Division 2, suite à un non déplacement de l'équipe sur le plateau de playdown D2, le Comité Directeur a décidé de ne pas accéder à la demande (1 abstention).

#### Demande du club de Metz

Le club de Metz demandait un sursis concernant les amendes appliquées par la CFS pour défaut de signature d'entraîneur diplômé pour les matchs de la saison 2024 de division 1 Baseball, le Comité Directeur a décidé de ne pas accéder à la demande (1 abstention)

#### Demande du Club de Meyzieu

Le club de Meyzieu demandait une indulgence concernant une amende appliquée par la CFS pour non présence de 12 joueurs sur la feuille de match, le Comité Directeur a décidé de ne pas accéder à la demande

#### Demande de M. Thibault Pinier

M. Pinier demandait une révision de son statut pour devenir JFL ou de réévaluer les critères JFL lui permettant de devenir JFL.

Compte tenu des éléments, le Comité Directeur a décidé à l'unanimité de ne pas accorder le statut JFL à M. Pinier et de ne pas changer les critères pour avoir le statut JFL.

## **V. Vie fédérale**

### Euro Baseball5 Jeunes à Clermont-Ferrand

Le Comité Directeur remercie le travail du club de Clermont, ainsi que l'ensemble des bénévoles, salariés et cadre technique pour l'organisation du championnat d'Europe de Baseball5,

### Appel à concurrence Assurances 2025-2028

Après avoir écarté la candidature reçue hors délai et analyse des offres, le Comité directeur retient à l'unanimité la candidature de Capdet Raynal pour les lots suivants :

- Lots n°1, n°6 et n°9 : Assurances collectives

Assurances collectives au bénéfice de la FFBS, ses clubs affiliés, organes déconcentrés, préposés, licenciés, pratiquants, bénévoles, etc., dans le cadre d'un contrat de groupe conformément à l'article L. 321-1 et suivants du code du sport :

- Lot n°1 : Assurances en responsabilité civile / recours et défense pénale et dommage,
- Lot n°1 : Assurances dommages corporels,
- Lot n°6 : Assurance responsabilité civile organisateur de manifestations sportives,
- Lot n°9 : Accompagnement juridique, psychologique et prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.
- Lots n°2 et n°5 : Assurance responsabilité civile des dirigeants de la FFBS (lot n°2), ses clubs affiliés et organes déconcentrés (lot n°5) ,
- Lot n°3 : Assurance multirisque professionnelle de la FFBS,
- Lots n°4 et n°7 : Assurance des matériels et équipements sportifs de la FFBS (lot n°4), ses clubs affiliés et organes déconcentrés (lot n°7).

Le Comité directeur décide par ailleurs de ne pas attribuer le lot n°8 Assurance auto-mission. Une proposition sera néanmoins faite aux clubs affiliés afin de trouver une solution adaptée à leurs besoins par l'intermédiaire de Capdet Raynal.

### Convention de partenariat avec l'Université de Nîmes

Le Comité Directeur valide l'avenant 2 portant reconduction pour une durée de trois ans de la convention de partenariat entre la Fédération et l'Université de Nîmes ayant pour objet, dans le cadre du CFA STAPS, la mise à disposition des équipements de l'université pour la pratique du baseball, du softball et du baseball5, et qui est arrivée à échéance le 6 octobre 2024.

### Contrat de maintenance EI WPGREEN

Le Comité Directeur valide le contrat de prestation de services conclu entre la Fédération et EI WPGREEN ayant pour objet la sauvegarde et la maintenance des sites internet ffbs.fr et boutique.ffbs.fr, conclu pour une durée de douze mois, renouvelable tacitement deux fois pour la même durée (redevance mensuelle de 129 € HT/mois).

Proposition de migration d'hébergement du site internet et de la boutique en ligne pour une mise à jour fonctionnelle et un meilleur contrôle de la sécurité des données.

### Statuts-types organes déconcentrés

Le Comité directeur prend acte que certaines Ligues régionales et une majorité de Comités départementaux n'ont pas transmis à la Fédération, à date, leurs statuts mis en conformité avec les nouveaux statuts-types fédéraux en suivant le processus d'affiliation sur l'extranet fédéral.

Le Comité directeur demande au siège fédéral de contacter les présidents des organes déconcentrés concernés afin de leur demander de régulariser au plus tard le 30 novembre 2024, en leur rappelant que, conformément à l'article 6.2 du règlement intérieur, le Comité directeur a compétence pour

prononcer un retrait des pouvoirs d'organe déconcentré pour non-conformité aux statuts-types fédéraux.

#### Affiliations

Le Comité directeur prononce l'affiliation définitive du club Les Centaures Baseball, sis 14 ferme de l'Etang Guillemets, 78125 Orcemont, présidé par M Axel Cochelin, sous le numéro 078023.

#### RH

Validation de l'embauche de Vincent Cassier au poste de responsable de la vie sportive en CDI à compter du 21 octobre 2024.

#### Assemblée générale électorale 2024

Le Comité directeur prend acte des droits de vote de l'Assemblée générale électorale tels que arrêtés par le bureau fédéral le 7 octobre 2024.

Le Comité directeur précise par ailleurs que l'Assemblée générale électorale débutera à 10h le samedi 23 novembre 2024.

#### Assemblée générale ordinaire 2025

Le Comité Directeur décide de convoquer en date du 15 mars 2025 l'Assemblée générale ordinaire annuelle de la Fédération appelée notamment à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Le Comité Directeur valide par ailleurs le cahier des charges proposé et lance l'appel à candidatures pour l'organisation de l'Assemblée générale annuelle 2025 de la Fédération.

Tous les sujets ayant été abordés, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 0h40.

La prochaine réunion du Comité directeur est prévue le jeudi 5 décembre 2024 et aura notamment pour ordre du jour l'élection du bureau fédéral suite à l'Assemblée générale électorale du 23 novembre 2024.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

**Thierry RAPHET**  
Président

**Damien Guionie**  
Secrétaire général